



TT.MM.2026

Soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse – Arrêté de principe et de planification

Rapport sur les résultats
de la consultation



Table des matières

1	Contexte	3
2	Déroulement de la procédure de consultation et avis recueillis	3
3	Résumé des résultats	4
3.1	Remarques préliminaires	4
3.2	Évaluation générale du projet.....	4
3.3	Résultats par groupes de participants	5
3.3.1	Cantons hôtes et CdC	5
3.3.2	Autres cantons et Conférence gouvernementale des cantons alpins	5
3.3.3	Partis politiques	6
3.3.4	Associations faîtières	7
3.3.5	Autres milieux intéressés	8
4	Résultats relatifs aux articles	10
4.1	Art. 1 Soutien par le Conseil fédéral	10
4.2	Art. 2 Grandes lignes du soutien	11
4.3	Art. 3 Stratégie d'héritage.....	14
4.4	Art. 4 Organisation de projet.....	14
4.5	Art. 5 Référendum	14
5	Liste des participants à la consultation	15



1 Contexte

Le Comité international olympique (CIO) a invité la Suisse à un dialogue privilégié concernant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 (Jeux d'hiver 2038). Si Swiss Olympic et le CIO parviennent à un accord, d'ici fin 2027, sur les objectifs d'héritage, le concept de réalisation, le financement, les garanties et les autres prestations et contreparties, les Jeux d'hiver 2038 seront attribués à la Suisse fin 2027 sans autre procédure de mise en concurrence. Swiss Olympic a fondé «l'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038» (l'association) et l'a mandatée pour élaborer le projet de candidature correspondant.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral a décidé le 27 septembre 2024 d'accompagner les travaux de l'association. Pour ce faire, il a chargé le DDPS de préparer un arrêté de principe et de planification au sens de l'art. 28 de la loi sur le Parlement¹. Celui-ci doit permettre de fixer les principales étapes du calendrier ainsi que les grandes lignes du soutien financier et matériel apporté par la Confédération au projet de Jeux d'hiver 2038, et doit être soumis au Conseil fédéral d'ici fin juin 2026 au plus tard.

Par l'arrêté du 14 janvier 2026, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à l'arrêté de principe et de planification. Il était possible de soumettre des avis jusqu'au 14 mars 2026. Les documents de la consultation et l'ensemble des avis recueillis sont disponibles sur la plateforme www.fedlex.admin.ch > Procédures de consultation > Procédures de consultation terminées > 2026 > DDPS > Procédure de consultation 2025/121.

Le présent rapport fournit un résumé des avis sans aucune prétention d'exhaustivité. Les justifications détaillées et les prises de position individuelles sont à consulter dans le texte original des avis.

2 Déroulement de la procédure de consultation et avis recueillis

Dans son communiqué du 14 janvier 2026, le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a invité les groupes suivants à la consultation (la liste détaillée des participants à la consultation est disponible sur www.fedlex.admin.ch, cf. ch. 1):

- les 26 cantons ainsi que la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP);
- les dix partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale²;
- trois associations faîtières nationales pour les communes, les villes et les régions de montagne³;
- huit associations faîtières nationales du secteur économique⁴;
- d'autres milieux intéressés (entre autres 14 communes hôtes⁵ prévues, 39 fédérations et organisations sportives).

¹ RS 171.10

² Le Centre, PCS, PEV, PLR, PS, PST-POP, PVL, UDC, UDF, Les Verts

³ Association des communes suisses, Union des villes suisses, Groupement suisse pour les régions de montagne

⁴ economiesuisse (Fédération des entreprises suisses), Union suisse des arts et métiers, Union patronale suisse, Union suisse des paysans, Association suisse des banquiers, Union syndicale suisse, Société suisse des employés de commerce, Travail.Suisse

⁵ Berne, Celerina/Schlarigna, Churwalden, Crans-Montana, Engelberg, Lantsch/Lenz, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Moritz, Silvaplana, Vaz/Obervaz, Zoug, Zurich



En tout, 120 avis ont été recueillis durant la consultation. Les participants suivants se sont notamment exprimés:

- 26 cantons, la CdC et la Conférence gouvernementale des cantons alpins;
- sept partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale et deux jeunesses de partis;
- trois associations faîtières nationales pour les communes, les villes et les régions de montagne;
- trois associations faîtières nationales du secteur économique;
- d'autres milieux intéressés (six communes hôtes parmi celles prévues, 30 fédérations et organisations sportives, 43 autres).

La Fédération suisse des urbanistes et la commune de Saint-Moritz ont explicitement renoncé à rendre un avis. La liste détaillée des participants à la consultation figure en annexe (cf. ch. 5) du présent rapport.

3 Résumé des résultats

3.1 Remarques préliminaires

En règle générale, des abréviations sont utilisées pour citer les participants à la consultation (cf. ch. 5). Le nom des institutions sans abréviation officielle est écrit en toutes lettres.

Dans le rapport sur la procédure de consultation, les participants sont répartis selon cinq catégories (cantons hôtes et CdC, autres cantons et CGCA, partis politiques, associations faîtières, autres milieux intéressés). L'ordre d'apparition au sein d'une catégorie est aléatoire et n'exprime aucune appréciation quant au contenu.

Les cantons hôtes nommés sont les cantons de BE, GE, GR, LU, OW, TI, VD, VS, ZG et ZH, car il est prévu que leur territoire accueille les infrastructures nécessaires à la tenue des Jeux olympiques d'hiver et, pour certains, des Jeux paralympiques d'hiver.

3.2 Évaluation générale du projet

Sur les 120 groupes ayant participé à la consultation, la grande **majorité** (103) est favorable à la tenue des Jeux d'hiver en Suisse et, sous certaines réserves et conditions, approuve le soutien de la Confédération aux Jeux d'hiver 2038. Six participants à la consultation n'ont pas émis d'avis globalement positif ou négatif à l'égard des Jeux d'hiver 2038 en Suisse.

Les **opportunités** les plus fréquemment mentionnées sont le développement durable du sport, l'encouragement de la cohésion sociale et le renforcement de l'inclusion. Le concept de réalisation décentralisé, qui prévoit l'utilisation des infrastructures existantes, est considéré judicieux. Les **risques** perçus comme les plus importants sont les éventuels dépassements de coûts et le manque de clarté en matière de responsabilités de financement. Des incertitudes subsistent aussi quant au respect des objectifs et normes en matière d'écologie et de développement durable (protection de la nature, des paysages et de l'environnement).

Une **minorité** (11) se montre sceptique face au projet ou s'y oppose. Les raisons mentionnées incluent notamment une durabilité insuffisante, la taille de l'événement et ses répercussions sur la nature et l'environnement, ainsi que le manque de soutien par la population. Par conséquent, certains participants à la consultation exigent un projet soumis au référendum ou souhaiteraient une votation nationale.

Certains participants à la consultation font référence à la position exprimée dans le rapport explicatif concernant l'**exposition nationale**. Ils saluent notamment le fait que les Jeux d'hiver 2038 ne remplacent pas une exposition nationale ni ne l'anticipent. Certains suggèrent en outre de traiter de manière cohérente les grands projets nationaux.



3.3 Résultats par groupes de participants

3.3.1 Cantons hôtes et CdC

Les cantons hôtes et la CdC soutiennent la candidature et soulignent l'importance d'un **modèle réaliste, à structure fédérale et financièrement responsable**. Ils saluent le **niveau élevé de financement privé** et la **renonciation à des garanties de déficit de l'État**, mais exigent cependant une **répartition équitable et transparente des coûts** entre la Confédération, les cantons et les sites hôtes (**BE, VD, VS, ZH**). Dans le même temps, **BE** et **OW** font remarquer qu'une exclusion générale de toute garantie de déficit par la Confédération entraîne un risque accru de charges financières pour les cantons et les sites hôtes.

Les cantons hôtes et la CdC voient des **opportunités** considérables dans les domaines de l'encouragement du sport, du tourisme, du développement régional, de l'innovation et de la cohésion sociale (**BE, TI, VS, ZH**). Une importance particulière est accordée à la **dimension paralympique**, susceptible d'apporter une contribution durable à l'inclusion et à l'égalité (**TI, CdC**). En parallèle, certains **risques** pourraient apparaître en raison des éventuels dépassements de coûts, des incertitudes quant aux futurs investissements dans les installations existantes, ainsi que des répercussions sur la réputation politique en cas de difficultés financières de l'organisation responsable (**BE, GR, OW**).

Le **modèle décentralisé de pays hôte** ainsi que la **renonciation systématique à de nouvelles constructions permanentes** ont reçu une large approbation (**GR, OW, TI, VD, VS, ZH**). Plusieurs cantons ont souligné le fait que l'utilisation d'infrastructures existantes dans diverses régions contribuait à la durabilité et répondait à la structure fédérale de la Suisse. **OW** attire toutefois l'attention sur certains défis spécifiques liés à l'infrastructure, dont la mise en place d'installations supplémentaires pour le saut à ski et le ski de fond.

Une **stratégie nationale d'héritage**, avec des objectifs clairs, est jugée impérative. Il conviendra de prendre en compte de manière crédible et contraignante les impacts écologiques, sociétaux et économiques, et de réutiliser judicieusement l'infrastructure existante (**BE, GR, ZH**).

Dans le domaine de la **sécurité**, les cantons exigent une répartition claire des tâches et des coûts. Ils font remarquer que les dispositifs de sécurité engagent des fonds considérables et qu'il sera nécessaire de coordonner suffisamment tôt les interventions policières intercantionales (IKAPOL) ainsi que les services de l'armée et de protection civile (**ZG, CdC**). Plusieurs cantons hôtes exigent en outre une participation de la Confédération au sens du droit en vigueur (art. 28 LMSI⁶) (**BE, LU, ZH**).

Les cantons hôtes et la CdC exigent des **structures de gouvernance claires**, de la transparence et une mobilisation précoce et contraignante à tous les niveaux concernés. Certains participants mettent en avant la portée de l'arrêté fédéral et soulignent l'importance des processus démocratiques, par exemple au niveau cantonal (**BE, GR, VD**).

Dans l'ensemble, tant les cantons hôtes que la CdC soulignent la nécessité d'une **mise en œuvre coordonnée, durable et adaptée aux risques**, qui tient compte des structures fédérales suisses et qui bénéficie d'un large soutien de la société.

3.3.2 Autres cantons et Conférence gouvernementale des cantons alpins

Les autres cantons et la CGCA **soutiennent la candidature**, mais associent toutefois leur approbation à certaines conditions claires. L'importance d'un **financement essentiellement privé** et d'une **garantie de déficit privée** et contraignante est souvent soulignée. Plusieurs cantons acceptent une participation

⁶ Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (RS 120)



aussi élevée que celle de la Confédération uniquement à condition que les **contributions de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport et des sites hôtes** soient respectées **de manière contraignante (AG, BL, BS, SO)**. En outre, le cofinancement ne doit pas alourdir les budgets actuels ni entraîner de report de charges **(AI, AR, SH)**. La CGCA part du principe que certaines installations existantes devront être rénovées d'ici 2038 et fait remarquer que **des investissements supplémentaires dans les installations existantes** seront probablement nécessaires.

De nombreux cantons voient des **opportunités** dans l'encouragement accru du sport et de l'activité physique, dans l'appui au tourisme, dans le développement régional et dans la cohésion sociale. En outre, un effet positif est attendu en matière de cohésion nationale et de visibilité internationale de la Suisse **(AG, AI, BL, JU, NE, NW, SG, UR)**. La CGCA met en avant les potentiels pour les régions de montagne, obtenus notamment grâce à la modernisation et à une meilleure desserte.

Sur le plan des **risques**, les cantons citent d'éventuels dépassements de coûts, des incertitudes quant aux coûts de sécurité, ainsi que le danger d'un transfert de charges financières vers les petites communes **(AR, SH, TG, SZ)**.

L'**approche décentralisée comme pays hôte** et l'utilisation d'infrastructures existantes sont largement soutenues **(AI, AR, BL, BS, GL, NW, SG, SH, SZ, UR, CGCA)**. Les décisions politiques cantonales et communales doivent impérativement être prises en compte, et tout rejet par référendum nécessiterait des ajustements au niveau des sites hôtes **(GL, CGCA)**.

Il est jugé important de disposer d'une **stratégie nationale d'héritage bénéficiant d'un large soutien**. Celle-ci doit avoir une incidence écologique, sociétale et économique, et inclure également les cantons qui n'ont pas le statut d'hôte **(GL, NE, SH, SO, SZ)**. La CGCA identifie, en outre, des **impulsions à long terme** pour le tourisme, les transports et le développement structurel des régions de montagne.

Certains cantons souhaitent **des structures de sécurité claires et une répartition précise des coûts** pour les services de la police, de l'armée et de protection civile **(SG, SH)**.

Plusieurs cantons soulignent l'importance de **structures de gouvernance transparentes** et du **respect des procédures démocratiques** relatives aux décisions cantonales et communales portant sur la tenue de l'événement et sur le financement **(AG, AR, SH, TG, CGCA)**.

3.3.3 Partis politiques

Les partis politiques **approuvent majoritairement la candidature**, mais associent toutefois leur soutien à certaines attentes claires en matière de financement, de légitimation démocratique, d'héritage et de durabilité. L'**UDC** et le **PS expriment des critiques** quant au projet de Jeux d'hiver 2038, **voire s'y opposent**.

Plusieurs partis saluent la **contribution fédérale plafonnée à 200 millions de francs** ainsi que la **renonciation à une garantie de déficit de l'État** mais soulignent toutefois la nécessité de prévenir systématiquement toute augmentation des coûts et toute charge supplémentaire pour les pouvoirs publics **(Le Centre, PEV, PLR, PVL, PS)**. L'**UDC** rejette tout financement de la Confédération en l'absence d'un projet soumis à référendum.

La question de la **légitimation démocratique concernant une participation de la Confédération** est jugée essentielle par plusieurs partis. Les appels à un **référendum facultatif au niveau fédéral** se fondent notamment sur l'argument selon lequel le projet, en raison de sa portée, nécessite un large soutien politique **(Les Verts, PS, UDC)**. Certains partis soutiennent en revanche l'évaluation du Conseil fédéral, selon laquelle l'arrêté ne présente pas de portée majeure **(PLR, Le Centre, Jeunes du Centre)**.



Plusieurs partis ont mis en avant certaines **opportunités**, à savoir le renforcement de la cohésion nationale, l'encouragement du sport, la visibilité internationale de la Suisse, ainsi que des impulsions pour l'innovation, le tourisme et l'économie (**Le Centre, Jeunes du Centre, PEV, PLR, Jeunes libéraux-radicaux, Les Verts, PS**). Les Jeux paralympiques d'hiver sont régulièrement présentés comme une occasion de promouvoir l'inclusion, l'égalité et l'accessibilité (**PEV, Les Verts, Jeunes du Centre, PS**).

Le **concept de réalisation** décentralisé, avec une utilisation systématique des infrastructures existantes, est largement salué car il réduit les risques écologiques et financiers (**PEV, PVL, Les Verts, PS**). Dans le même temps, il est fait référence aux menaces potentielles qui pèsent sur les écosystèmes alpins, à l'importance de la mobilité durable et au respect des directives d'aménagement du territoire (**Les Verts, PS**).

L'**héritage** positif des Jeux, sur le long terme, est jugé important. Parmi les exigences mentionnées figurent notamment des avancées dans les domaines du sport et de la société, des innovations en matière d'infrastructure, de gestion événementielle et de durabilité, ainsi que le développement des transports publics (**Le Centre, PLR, Les Verts**).

En matière de **durabilité**, certains partis réclament des normes et objectifs écologiques contraignants, dont la réduction des émissions de CO₂, la neutralité climatique, la protection de la biodiversité, ainsi qu'une évaluation écologique crédible et indépendante (**PVL, Les Verts, PS**). Le **PS** et **Les Verts** exigent en outre des mesures de durabilité sociale (bonnes conditions de travail, salaires équitables, protection face à l'exploitation).

Enfin, certains partis soulignent l'importance de **structures de gouvernance claires**, d'une transparence accrue, du respect des standards légaux et de la mobilisation précoce des parties prenantes pertinentes (**Le Centre, PS**).

3.3.4 Associations faitières

Les associations faitières soutiennent la candidature, dans l'ensemble. De nombreuses organisations saluent le niveau élevé de financement privé et la renonciation à des garanties de déficit de l'État. Dans le même temps, elles demandent une limitation claire des risques publics ainsi qu'une transparence complète concernant les coûts et les responsabilités (**GastroSuisse, UPS, usam**). Une majorité juge l'engagement de la Confédération proportionné au but visé. Quelques organisations souhaitent que la contribution de la Confédération soit plus élevée (**UVS**) ou plus faible (**USS**).

Les **opportunités** mentionnées concernent la visibilité internationale, un renforcement du tourisme, des impulsions économiques, une valeur ajoutée et un encouragement durable du sport (**ASSS, CI Sport Suisse, FST, UVS, SAB**). Une importance particulière est accordée à la **dimension paralympique**, qui doit favoriser l'inclusion, l'accessibilité et la participation à la société (**Inclusion Handicap, Procap Suisse**).

L'**organisation décentralisée**, qui utilise les infrastructures existantes et implique les quatre régions linguistiques, est largement soutenue. Il est toutefois précisé que les régions concernées, les organismes touristiques et les secteurs d'activités doivent être mobilisés de manière précoce et contraignante, afin de garantir la faisabilité et la gestion de la charge (**GastroSuisse, ACS, FST**).

Dans le domaine de la **durabilité**, plusieurs associations exigent des standards écologiques contraignants, notamment en matière de mobilité respectueuse du climat, de préservation des ressources, de restrictions des nouvelles constructions, de démontage des installations temporaires et d'évaluation environnementale crédible. Certaines organisations demandent en outre des exigences écologiques minimales claires (**Environnement Grisons, ATE, autres associations**).



environnementales). La **FST** souligne l'importance des programmes comme *Swisstainable* pour une gestion durable des flux de visiteurs.

En matière d'**héritage**, les associations faîtières attendent une stratégie à long terme, largement soutenue, qui doit avoir un impact sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, le tourisme, le développement régional, la numérisation, l'inclusion et la création de valeurs pérennes pour l'attractivité et la qualité de vie (**CI Sport Suisse, Inclusion Handicap, FST, UPS, ACS**). Cette stratégie doit tenir compte de toutes les régions et son impact doit persister au-delà de la tenue de l'événement (**SAB**).

Enfin, certaines associations exigent des **structures de gouvernance transparentes**, le respect des dispositions légales et la mobilisation précoce des secteurs concernés. Par ailleurs, une importance particulière est donnée à la garantie de conditions de travail équitables et de procédures administratives claires (**usam, USS, Environnement Grisons**).

3.3.5 Autres milieux intéressés

3.3.5.1 Communes hôtes

Les communes hôtes **soutiennent la candidature** mais y associent cependant des attentes claires en matière de financement, de sécurité, de gouvernance et d'impact durable.

Plusieurs communes hôtes soulignent le fait que la part élevée de financement privé et une garantie de déficit privée et contraignante constituent des conditions essentielles. Elles exigent qu'**aucun risque financier ni aucune charge d'investissement supplémentaires ne soient transférés aux communes**, en particulier en cas de modifications impératives des infrastructures, notamment des installations sportives supplémentaires ou des dessertes (**Engelberg, Lenzerheide, Zurich**). Les investissements ne doivent être engagés que si un (co-)financement par la Confédération ou par l'organisation responsable est garanti (**Engelberg, Lenzerheide**). **Zurich et Lausanne** jugent l'engagement financier de la Confédération trop faible au regard de l'importance de ce projet d'envergure nationale.

Les **opportunités** mentionnées concernent la valeur ajoutée touristique, une augmentation de l'attrait de la place économique, une collaboration régionale plus forte, ainsi que des impulsions en matière d'innovations (**Lausanne, Lenzerheide, Zurich**). **Lausanne et Lenzerheide** soulignent en outre l'importance de la dimension paralympique pour l'inclusion et l'accessibilité.

Les communes attirent l'attention sur les **risques** liés aux dépassements de coûts, aux charges opérationnelles supplémentaires et aux coûts supplémentaires de sécurité, et demandent des règles claires en matière de compétences et de responsabilités financières au niveau de la Confédération, des cantons et des sites hôtes. **Zurich** identifie notamment des risques liés à un soutien financier supplémentaire de la part des pouvoirs publics, dans le cas où les réserves privées ne suffiraient pas ou si des investissements supplémentaires s'avéraient nécessaires.

Le **concept de réalisation décentralisé** basé sur des infrastructures existantes est salué (**Lausanne, Lenzerheide, Zurich**). Néanmoins, une **mobilisation précoce et contraignante** dans l'organisation de projet générale est exigée, afin de pouvoir tenir compte des besoins et interdépendances à l'échelle locale (**Lenzerheide, Zurich**). Dans le même temps, **Engelberg** attire l'attention sur le caractère indispensable de certaines **modifications de constructions**, malgré le principe selon lequel aucune nouvelle construction permanente ne doit être édifée.

L'importance d'une **stratégie nationale d'héritage clairement définie**, ainsi que d'**objectifs de durabilité**, est soulignée. Une telle stratégie doit tenir compte des objectifs de développement locaux et régionaux, encourager la mobilité durable et garantir des impacts à moyen et long terme (**Lenzerheide, Lausanne, Zurich**).



Dans le domaine de la **sécurité**, les coûts exceptionnels liés à la sécurité, en particulier pour les interventions IKAPOL ou les services sanitaires, ne doivent pas être à la charge des sites hôtes (**Zurich**).

3.3.5.2 Fédérations et organisations sportives

SOA juge très positivement la tenue des Jeux d'hiver 2038 en Suisse et met en avant le concept décentralisé à l'échelle nationale. **SOA** considère que la participation de la Confédération est proportionnée au but visé et estime que le financement majoritairement privé est solide et réaliste. L'association faîtière souligne en outre les compétences spécialisées des fédérations sportives nationales et l'expérience des sites hôtes prévus dans l'organisation de manifestations sportives internationales; ces facteurs doivent permettre une réalisation fructueuse des Jeux d'hiver avec un ancrage régional. Selon **SOA**, les principales **opportunités** et **impulsions positives** qui peuvent découler des Jeux d'hiver 2038 en Suisse sont liées aux domaines de l'**encouragement du sport** (sport de performance et sport populaire, activité physique pour les enfants et les adolescents, prévention en matière de santé, etc.), de l'**économie** (tourisme, innovation, emplois) et de la **cohésion sociale** (collaboration fédéraliste, rôle du sport comme domaine social unificateur et basé sur des valeurs, inclusion, intégration, etc.).

Des déclarations identiques à celle de **SOA**, ou largement concordantes, ont été entre autres formulées par: **Sport en fauteuil roulant Suisse, ASF, SIHF, Special Olympics, FSG, Swiss Aquatics, Swiss Curling, Swiss Equestrian, Swiss Golf, FSJ, Swiss Orienteering, Swiss Paralympic, Swiss-Ski**.

Toutes les fédérations sportives soutiennent la candidature, dans l'ensemble, et y voient une **grande opportunité pour le sport et la société**. La **dimension paralympique** est régulièrement mise en avant comme un facteur essentiel de l'**accessibilité**, de l'**inclusion** et d'une prise de conscience accrue du principe de participation égalitaire (**Sport en fauteuil roulant Suisse, Special Olympics, Swiss Paralympic**).

De nombreuses fédérations soutiennent la **réalisation décentralisée**, en particulier en raison de l'utilisation d'infrastructures existantes et de la dimension fédérale. Dans le domaine de la **durabilité**, certaines associations exigent le respect de standards contraignants (entre autres des objectifs climatiques; **CAS, Swiss-Ski**).

Toutes les fédérations sportives partagent l'avis du Conseil fédéral selon lequel l'arrêté de principe et de planification ne présente **pas de portée majeure** au sens de l'art. 28, al. 3, de la loi sur le Parlement (LParl) et qu'il ne doit donc pas être soumis au référendum facultatif.

3.3.5.3 Autres organisations

Les autres organisations représentent une grande variété d'intérêts sociétaux, économiques, sociaux et écologiques. Une majorité soutient la candidature, dans l'ensemble.

Une grande partie des organisations identifient des **opportunités économiques**, en particulier en lien avec une visibilité internationale accrue, des impulsions dans le tourisme et une augmentation de la demande dans l'hôtellerie, la restauration et les services régionaux. Elles soulignent le fait que les fournisseurs et les organisations locaux doivent être intégrés à un stade précoce et que les effets économiques doivent être largement diffusés (**Hotellerie Suisse, Lucerne Tourisme, OYM, RMS, Zurich Tourisme**).

Plusieurs organisations mettent en avant l'importance d'un **concept général durable** qui inclut la protection des paysages naturels et ruraux, les méthodes de construction respectueuses des ressources, la mobilité respectueuse du climat et la réduction des interventions temporaires (**CIPRA, Pro Natura, FP, Région d'Albula, WWF Suisse**). Certaines exigent en outre des **grandes lignes**



écologiques contraignantes, une surveillance transparente et des mesures de durabilité efficaces à long terme (**CIPRA, organisations environnementales**).

Les **aspects sociaux** sont particulièrement mis en avant, en particulier l'accessibilité, l'inclusion, la promotion de la santé et la prévention. Plusieurs organisations soulignent l'importance des Jeux pour favoriser la participation et garantir un traitement équitable des personnes en situation de handicap (**Active Communication AG, Autisme Suisse, Inclusion handicap Ticino, Inclusion Handicap, Procap**). Les organisations de prévention exigent des dispositions claires en matière de protection de la jeunesse et de la santé (**Groupe de travail suisse pour la prévention du tabagisme, Croix-Blanche Suisse**).

Dans le domaine du **transport** et de la **mobilité**, une coordination précoce entre les organisateurs, la Confédération, les cantons et les entreprises de transport est exigée afin de garantir des solutions de mobilité performantes et durables et d'éviter les nuisances pour la population et les régions. Dans le même temps, c'est l'occasion de renforcer les solutions de mobilité durable et de promouvoir les technologies environnementales (**CFF, TCS, ATE**).

En matière de **gouvernance**, de nombreuses organisations attendent des structures décisionnelles transparentes, des rôles et responsabilités clairement définis et une mobilisation précoce des parties prenantes pertinentes. En outre, les risques doivent être communiqués de manière ouverte et les besoins régionaux doivent être pris en compte (**Centre Patronal, FDDM, Région Albula, Amis de la Nature Suisse, FP**).

Enfin, plusieurs organisations soulignent la possibilité de voir émerger des **impulsions au développement régional**, en particulier dans les régions de montagne, notamment à travers la modernisation des infrastructures, le renforcement du tourisme durable, l'amélioration de la collaboration régionale et le développement à long terme de la place économique (**FDDM, Groupe Ardévaz, ProAlps**).

4 Résultats relatifs aux articles

Les demandes de modification concrètes, sous forme de propositions de formulation pour chaque article, sont présentées ci-après en complément des principales déclarations (ch. 3).

4.1 Art. 1 Soutien par le Conseil fédéral

L'usam, sans proposition de formulation concrète, demande d'intégrer à l'article le soutien à la réalisation.

La CIPRA et Amis de la Nature Suisse, sans proposition de formulation concrète, demandent la présentation de l'ensemble des postes de dépenses financés par des fonds publics.

Le PS, ProAlps ainsi que d'autres organisations privées refusent la décision de principe ou expriment des critiques quant au mandat à confier au Conseil fédéral. Ils remettent en question l'adéquation d'un soutien de la candidature et de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038. **L'Association des communes suisses, la Fédération suisse du tourisme, l'UDC, ZG ainsi que d'autres acteurs approuvent** l'article mais émettent néanmoins certaines réserves, notamment en lien avec les questions de financement, les compétences et les risques pour les pouvoirs publics.

Le Centre, les Jeunes du Centre, le PEV, le PVL, le PLR, les Jeunes libéraux-radicaux, la CdC, la CGCA, tous les «autres cantons», l'ASSS, l'ACS, l'Union des villes suisses, la ville de Zurich, la



ville de Lausanne, toutes les fédérations sportives, l'USS, l'Union patronale suisse ainsi que de nombreuses autres organisations soutiennent l'article et saluent le mandat à confier au Conseil fédéral.

Al, la commune d'Engelberg, Les Verts ainsi que d'autres acteurs ne prennent explicitement pas position quant au présent article.

4.2 Art. 2 Grandes lignes du soutien

- **Let. a – Contribution de la Confédération aux coûts de réalisation (CHF 200 millions au maximum)**

Amis de la Nature Suisse, Pro Natura et WWF Suisse demandent l'ajout suivant: «Sur cette somme, CHF 50 millions ne seront versés qu'après le démantèlement complet de toutes les constructions et installations autorisées à titre temporaire. Si le démantèlement n'est pas achevé d'ici fin 2040, la Confédération assume cette tâche et finance les dépenses nécessaires en puisant dans les subventions fédérales retenues.»

Environnement Grisons demande l'ajout suivant: «La Confédération contribue à hauteur de CHF x millions au maximum aux coûts de sécurité qui résultent de l'intervention de l'armée.»

L'UVS, la ville de Zurich, l'ATE et la ville de Lausanne exigent un engagement financier plus élevé de la Confédération et estiment que la contribution prévue de 200 millions de francs au maximum est insuffisante au vu de l'importance nationale des Jeux. **Les Verts, l'UDC et l'USS** jugent **trop élevé** le montant prévu de la contribution de la Confédération et rejettent tout engagement équivalant à une telle somme.

- **Let. b – Tâches de la Confédération en matière de garantie de la sécurité dans l'espace public**

UR demande que soit ajoutée l'obligation pour la Confédération de mettre en place, en collaboration avec les cantons et suffisamment tôt, un dispositif de sécurité adapté à chaque manifestation.

- **Let. c – Exclusion de la participation financière de la Confédération aux coûts de sécurité des cantons**

ZH exige une modification de l'article comme suit: «La répartition actuelle des tâches, conformément aux bases légales en vigueur, s'applique en matière de garantie de la sécurité et de prise en charge des coûts correspondants.»

Sans proposition de formulation concrète, **AR, BE, LU, ZH et la CdC** refusent également (pour certains, de manière catégorique) l'exclusion générale d'une participation financière de la Confédération. Ils exigent qu'un soutien financier de la Confédération visant au maintien de la sécurité intérieure, au sens de l'art. 28 de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), reste expressément réservé.

- **Let. e – Participation des cantons aux coûts de réalisation**

ZG demande à ajouter la mention suivante à l'article: «La contribution totale des cantons et des communes hôtes au financement des coûts de réalisation doit être au moins égale à celle de la Confédération.»

AG, BL, LU, SO, VS, ZH et la CdC se rallient à cette demande, sans proposition de formulation concrète. **SG** demande la suppression de l'article.



La CdC ainsi que AG, BL, LU, SG, SO, SH, VS, ZG et ZH demandent une **clarification**. Ils exigent que l'arrêté fédéral prévoie que la contribution conjointe des cantons et des communes hôtes aux coûts de réalisation soit égale à celle de la Confédération.

- **Let. g – Durabilité, transparence, gouvernance, standards environnementaux et sociaux**

Le CAS demande un ajout à l'article comme suit: «Les infrastructures existantes sont utilisées, sans édification de nouvelles installations fixes. Les compétitions se tiennent de manière décentralisée, dans les quatre régions linguistiques du pays. La circulation et le transport sont assurés essentiellement par le réseau de transports publics existant et, à titre complémentaire, par des véhicules zéro émission circulant sur les infrastructures routières existantes.» Il est en outre demandé, sans proposition de formulation concrète, que l'arrêté fédéral fasse mention explicite de standards contraignants.

Les Verts demandent que la formulation mentionne des «standards nationaux» en plus des standards internationaux, ainsi que des «prescriptions environnementales cantonales» en plus des prescriptions environnementales nationales. En outre, l'article doit être complété par les conditions de fond suivantes: «recommandations en matière d'énergies renouvelables, de climat, de gestion du territoire, d'agriculture, de biodiversité et de gestion des ressources en eau». **Amis de la Nature Suisse** se rallie à cette demande d'ajout, sans proposition de formulation concrète.

Environnement Grisons se rallie également à cette demande et réclame l'ajout supplémentaire suivant: «des standards en matière de durabilité et une transparence publique pour tous les contrats et accords».

Amis de la Nature Suisse, Pro Natura et WWF Suisse demandent un ajout à l'article comme suit: «Les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 à 3 selon le Greenhouse Gas Protocol (protocole des gaz à effet de serre), dans la mesure où elles ne peuvent pas être évitées, doivent être compensées par des émissions négatives. Les mêmes exigences s'appliquent aux sponsors officiels.»

Pro Natura demande en outre les ajouts suivants: «Le soutien financier octroyé par la Confédération est conditionné à la prise en compte et au respect des dispositions de protection de la nature et du paysage, de protection des forêts et d'aménagement du territoire, ainsi que de la législation sur l'énergie. La procédure d'autorisation ordinaire s'applique à tous les aménagements et à toutes les nouvelles constructions. Aucune législation spécifique aux Jeux olympiques 2038 n'est prévue, tant au niveau fédéral que cantonal.» **Amis de la Nature Suisse, ProAlps et la FP** se rallient à cette demande, sans proposition de formulation concrète.

Amis de la Nature Suisse, ProAlps et la FP, sans proposition de formulation concrète, demandent que des obligations contraignantes soient mentionnées, notamment en ce qui concerne: l'organisation décentralisée des Jeux; la planification et le financement du démantèlement complet de toutes les constructions et installations temporaires ainsi que la réutilisation des éléments de construction et des ressources matérielles utilisées; le recours exclusif à l'infrastructure existante; la création d'une nouvelle grande zone protégée au niveau national dans le cadre de l'héritage olympique; l'annulation du soutien de la Confédération en cas de non-respect de ces critères. La législation environnementale aux niveaux international, national et cantonal, ainsi que les dispositions de la Convention alpine, seraient à respecter intégralement.

FP demande en outre, sans proposition de formulation concrète, que la prévention des conflits ne se limite pas aux valeurs nationales mais s'applique à l'ensemble des zones de protection de la nature et des paysages en vigueur, et qu'en cas de préjudice, les mesures de compensation nécessaires et prescrites par la loi doivent être garanties.



L'**USS** demande à ajouter le «respect exemplaire des conditions de travail en vigueur» en plus des prescriptions environnementales.

Région touristique de Lenzerheide et Région d'Albula exigent que les objectifs de durabilité s'accompagnent de **mesures** concrètes à la fois **vérifiables et mesurables**. **Amis de la Nature Suisse, ProAlps et FP** exigent que les **garanties environnementales issues du rapport explicatif soient intégrées explicitement** à l'arrêté fédéral. **WWF Suisse** exige qu'un monitoring contraignant soit défini comme condition impérative.

- **Let. h – Élaboration d'une stratégie d'héritage**

La Croix-Bleue Suisse demande à ajouter la mention suivante à l'article: «Les Jeux contribuent notamment à promouvoir la santé mentale et physique ainsi que l'adoption de comportements favorables à la santé.»

Amis de la Nature Suisse et Pro Natura demandent que la stratégie d'héritage soit explicitement présentée «avant l'attribution des Jeux» et soit «contraignante».

Environnement Grisons se rallie à cette demande et réclame l'ajout supplémentaire suivant: «Les mesures prévues qui y figurent doivent être mises en œuvre d'ici fin 2042 au plus tard.»

- **Demandes de lettres supplémentaires**

En sus, les ajouts suivants à l'article 2 sont demandés:

Croix-Bleue Suisse: «L'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038 renonce à tout sponsoring pour des produits à base d'alcool, de tabac ou de nicotine, et à tout sponsoring d'entreprises qui fabriquent de tels produits ou les mettent en circulation.»

Amis de la Nature Suisse, Pro Natura, WWF Suisse: «La Confédération ainsi que les cantons et communes hôtes assurent une compensation écologique appropriée pour les impacts environnementaux inévitables.» L'ajout suivant est également demandé: «Un monitoring complet des impacts écologiques, accessible publiquement, ainsi qu'un bilan climatique, sont établis avant, pendant et après les Jeux olympiques et paralympiques.»

Environnement Grisons: «L'association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 2038 mène une évaluation environnementale stratégique (EES) pour le projet global et l'organisation. Pour la planification et la construction de toutes les installations, pour le transport et pour le sponsoring, ainsi que dans tous les contrats de partenariat, il convient de prendre en compte les obligations et les coûts liés à une construction respectueuse de l'environnement, au démantèlement et à la réutilisation ou au recyclage. Tout sponsoring et toute publicité pour les énergies fossiles, ainsi que pour les entreprises qui y sont liées, sont à exclure des conventions avec le CIO et les acteurs nationaux. La Confédération doit mettre en place un monitoring transparent de l'ensemble du projet, de manière accessible au public et incluant tous les aspects de la durabilité liés à la planification, à la réalisation et à l'évaluation des Jeux d'hiver 2038. La Confédération se réserve à tout moment un droit d'intervention dans la planification et l'organisation des Jeux d'hiver 2038 et convient, avec les organisateurs et le CIO, des mesures nécessaires à cet effet, afin de garantir le strict respect de toutes les lois en vigueur, y compris en cas d'éventuelles réductions nécessaires du budget.» **La CIPRA, Amis de la Nature Suisse et ProAlps** se rallient à la demande d'une évaluation environnementale stratégique, sans proposition de formulation concrète.



4.3 Art. 3 Stratégie d'héritage

Environnement Grisons demande que les arrêtés requis au niveau fédéral soient rendus «avant les votations cantonales et communales» et demande en outre l'ajout suivant: «Ces arrêtés sont contraignants du point de vue du contenu et du financement, et ne peuvent pas être complétés ultérieurement.»

VD, l'UVS, la ville de Lausanne et le Groupement suisse pour les régions de montagne s'attendent à ce que la Confédération participe financièrement à la mise en œuvre de la stratégie d'héritage. **L'ACS et le Groupement suisse pour les régions de montagne** exigent que le contenu de la stratégie d'héritage soit expressément ancré dans l'arrêté fédéral.

4.4 Art. 4 Organisation de projet

- **Al. 1 – Mise en place de l'organisation de projet**

La CdC demande que les cantons soient impliqués dans l'organisation de projet.

- **Al. 2 – Coordination des tâches opérationnelles**

Amis de la Nature Suisse, Pro Natura, Environnement Grisons et WWF demandent l'ajout suivant: «L'organisation de projet, avec le concours de la Confédération, coordonne la collaboration avec les pays limitrophes.»

La CIPRA, sans proposition de formulation concrète, demande de définir la responsabilité de la Confédération quant à l'organisation de projet ainsi qu'au respect et à l'application de l'ensemble des normes juridiques en vigueur vis-à-vis de l'association responsable et du CIO. **Amis de la Nature Suisse**, sans proposition de formulation concrète, demandent que l'organisation de projet soit non seulement coordonnée en interne mais assume aussi publiquement une coresponsabilité en matière d'organisation.

4.5 Art. 5 Référendum

Les Verts, le PS, l'UDC, ZG, l'USS, Amis de la Nature Suisse, ProAlps et Environnement Grisons, sans proposition de formulation concrète, demandent une modification de l'article prévoyant que l'arrêté doit être soumis au référendum facultatif. **AG** demande au moins d'«examiner» cette question.

Environnement Grisons demande l'ajout supplémentaire suivant: «En outre, avant le dépôt de la candidature, des votations populaires doivent être organisées dans les cantons et communes concernés. Elles doivent présenter de manière exhaustive et définitive les coûts financiers et les besoins en personnel, ainsi que les projets d'installations sportives et d'infrastructures, et les incidences sur l'environnement.»



ANNEXE

5 Liste des participants à la consultation

Kantone / Cantons / Cantoni

AG	Aargau	Argovie	Argovia
AI	Appenzell-Innerrhoden	Appenzell Rhodes-Intérieures	Appenzello Interno
AR	Appenzell-Ausserrhoden	Appenzell Rhodes-Extérieures	Appenzello Esterno
BE	Bern	Berne	Berna
BL	Basel-Landschaft	Bâle-Campagne	Basilea-Campagna
BS	Basel-Stadt	Bâle-Ville	Basilea Città
FR	Freiburg	Fribourg	Friburgo
GE	Genf	Genève	Ginevra
GL	Glarus	Glaris	Glarona
GR	Graubünden	Grisons	Grigioni
JU	Jura	Jura	Giura
LU	Luzern	Lucerne	Lucerna
NE	Neuenburg	Neuchâtel	Neuchâtel
NW	Nidwalden	Nidwald	Nidvaldo
OW	Obwalden	Obwald	Obvaldo
SG	St. Gallen	Saint-Gall	San Gallo
SH	Schaffhausen	Schaffhouse	Sciaffusa
SO	Solothurn	Soleure	Soletta
SZ	Schwyz	Schwytz	Svitto
TG	Thurgau	Thurgovie	Turgovia
TI	Tessin	Tessin	Ticino
UR	Uri	Uri	Uri
VD	Waadt	Vaud	Vaud
VS	Wallis	Valais	Vallese
ZG	Zug	Zoug	Zugo
ZH	Zürich	Zurich	Zurigo
CdC	Konferenz der Kantonsregierungen	Conference des Gouvernements Cantonaux	Conferenza dei Governi Cantionali
CGCA	Regierungskonferenz der Gerbirgskantone	Conférence gouvernementale des cantons alpins	Conférence gouvernementale des cantons alpins

Politische Parteien / partis politiques/ partiti federale

	Die Mitte	Le Centre	Il Centro
PEV	Evangelische Volkspartei der Schweiz	Parti évangélique suisse	Partito evangelico svizzero
PLR	Freisinnig-Demokratische Partei	Les Libéraux-Radicaux	Partito Liberale Radicale Ticinese
PVL	Die Grünliberalen Schweiz	Parti vert'libéral Suisse	Partito verde liberale svizzero
Les Verts	GRÜNE Schweiz	Les VERT-E-S suisses	Verdi Svizzeri
	Junge Mitte Schweiz	Jeunes du Centre	Giovani del Centro
	Jungfreisinnige Schweiz	Les Jeunes Libéraux-Radicaux	Giovani Liberali Radicali



PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz	Parti socialiste suisse	Partito socialista svizzero
UDC	Schweizerische Volkspartei	Union démocratique du centre	Unione democratica di centro

Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete	Groupement suisse pour les régions de montagne	Gruppo svizzero per le regioni di montagna
ACS	Schweizerischer Gemeindeverband	Association des Communes Suisses	Associazione dei Comuni Svizzeri
UVS	Schweizerischer Städteverband	Union des villes suisses	Unione delle città svizzere

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dell'economia

usam	Schweizerischer Gewerbeverband	Union suisse des arts et métiers	Unione svizzera delle arti e mestieri
UPS	Schweizerischer Arbeitgeberverband	Union patronale suisse	Unione svizzera degli imprenditori
USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund	Union syndicale suisse	Unione sindacale svizzera

Austragungsgemeinden / Communes hôtes / Comuni sede

	Engelberg		
	Ferienregion Lenzerheide (Churwalden, Lantsch/Lenz, Vaz/Obervaz)	Région touristique de Lenzerheide (Churwalden, Lantsch/Lenz, Vaz/Obervaz)	Regione turistica di Lenzerheide (Churwalden, Lantsch/Lenz, Vaz/Obervaz)
	Zürich	Zurich	Zurigo
	Lausanne	Lausanne	Losanna

Weitere interessierte Kreise / autres milieux intéressés / altre parti interessate

<i>Sportverbände / Associations sportives / Associazioni sportive</i>			
ACS	Aero-Club Schweiz	Aéro-Club de Suisse	Aero-Club Svizzera
	IG Sport Schweiz	CI Sport Suisse	CI Sport Svizzera
JuBla	Jungwacht Blauring Schweiz	Jungwacht Blauring Suisse	Jungwacht Blauring Svizzera
PluSport	PluSport Behindertensport Schweiz	PluSport Sport Handicap Suisse	PluSport Sport Andicap Svizzera
CAS	Schweizer Alpen-Club	Club alpin suisse	Club Alpino Svizzero



ASP	Schweizer Paraplegiker-Vereinigung - Rollstuhlsport Schweiz	Association suisse des paraplégiques - Sport en fauteuil roulant Suisse	Associazione svizzera dei paraplegici - Sport in carrozzina Svizzera
UVS	Schweizer Schiesssportverband	Fédération suisse de tir	Federazione svizzera di tiro
	Schweizer Tauziehverband	Fédération suisse de tir à la corde	Federazione svizzera di tiro alla fune
ASF	Schweizerischer Fussballverband	Association suisse de football	Federazione svizzera di calcio
FSH	Schweizerischer Handball-Verband	Fédération suisse de handball	Federazione svizzera di pallamano
FSJ	Schweizerischer Judo & Ju-Jitsu Verband	Fédération suisse de judo et de ju-jitsu	Federazione svizzera di judo e ju-jitsu
FSG	Schweizerischer Turnverband	Fédération suisse de gymnastique	Federazione svizzera di ginnastica
	Special Olympics	Special Olympics	Special Olympics
SIHF	Swiss Ice Hockey Federation	Swiss Ice Hockey Federation	Swiss Ice Hockey Federation
	Swiss Aquatics	Swiss Aquatics	Swiss Aquatics
	Swiss Badminton	Swiss Badminton	Swiss Badminton
	Swiss Curling	Swiss Curling	Swiss Curling
	Swiss Deaf Sport	Swiss Deaf Sport	Swiss Deaf Sport
	Swiss Equestrian	Swiss Equestrian	Swiss Equestrian
	Swiss Fencing	Swiss Fencing	Swiss Fencing
	Swiss Golf	Swiss Golf	Swiss Golf
	Swiss Ice Skating	Swiss Ice Skating	Swiss Ice Skating
	Swiss Moto	Swiss Moto	Swiss Moto
SOA	Swiss Olympic Association	Swiss Olympic Association	Swiss Olympic Association
	Swiss Orienteering	Swiss Orienteering	Swiss Orienteering
SPC	Swiss Paralympic Committee	Swiss Paralympic Committee	Swiss Paralympic Committee
	Swiss Sliding	Swiss Sliding	Swiss Sliding
	Swiss Unihockey	Swiss Unihockey	Swiss Unihockey
SUS	Swiss University Sports	Swiss University Sports	Swiss University Sports
	Swiss-Ski	Swiss-Ski	Swiss-Ski
<i>weitere / autres / altri</i>			
	Active Communication AG	Active Communication AG	Active Communication AG
ASSS	Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Sportämter	Groupe de travail des services des sports suisses	Gruppo di lavoro degli uffici sportivi svizzeri
AT	Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz	Association suisse pour la prévention du tabagisme	Associazione svizzera per la prevenzione del tabagismo
	autismus schweiz	autisme Suisse	autismo Svizzera
	Bernhard Wälti	Bernhard Wälti	Bernhard Wälti
	Blaues Kreuz Schweiz	Croix-Bleue Suisse	Croce Blu Svizzera
CP	Centre Patronal	Centre Patronal	Centre Patronal
	GastroSuisse	GastroSuisse	GastroSuisse
	Gruppe Ardévaz	Groupe Ardévaz	Gruppo Ardévaz



CCIG	Handels-, Industrie- und Dienstleistungskammer Genf	Chambre de commerce, d'industrie et de services de Genève	Camera di commercio, industria e servizi di Ginevra
cvci	Handels- und Industriekammer Waadt	Chambre de commerce et d'industrie de Vaud	Camera di commercio e industria di Vaud
	Hotellerie Suisse	Hotellerie Suisse	Hotellerie Suisse
	Inclusion Handicap Tessin	Inclusion Handicap Tessin	Inclusione handicap Ticino
	Inclusion Handicap	Inclusion Handicap	Inclusion Handicap
	Kollektiv „Etoiles de 2026“	Collectif Etoiles de 2026	Collettivo Etoiles 2026
	Kunst und Handwerk in Sion und Umgebung	Arts et Metiers de Sion et region	Arti e mestieri di Sion e della regione
LUTAG	Luzern Tourismus AG	Lucerne Tourisme SA	Luzern Tourismus AG
	Naturfreunde Schweiz	Amis de la Nature Suisse	Amici della Natura Svizzera
OYM	On Your Marks - Kompetenzzentrum für Spitzenathletik und Forschung	On Your Marks – Centre de compétence pour le sport de haut niveau et la recherche	On Your Marks – Centro di competenza per lo sport d'élite e la ricerca
	Panathlon Club beider Basel	Panathlon Club des deux Bâle	Panathlon Club dei due Basilea
	Panathlon Club Winterthur	Panathlon Club de Winterthur	Panathlon Club Winterthur
	Panathlon International, Distrikt Schweiz/FL	Panathlon International, District Suisse/FL	Panathlon International, Distretto Svizzera/FL
	Pro Natura	Pro Natura	Pro Natura
	ProAlps	ProAlps	ProAlps
	Procap Schweiz	Procap Suisse	Procap Svizzera
	Region Albula	Région d'Albula	Regione Albula
RMS	Seilbahnen Schweiz	Remontées mécaniques suisses	Funivie Svizzere
FST	Schweizer Tourismus-Verband	Fédération suisse du tourisme	Federazione svizzera del turismo
CFF	Schweizerische Bundesbahnen	Chemins de fer fédéraux suisses	Ferrovie Federali Svizzere
SVBK	Schweizerischer Verband der Bürgergemeinden und Korporationen	Fédération suisse des bourgeoisies et des corporations	Federazione svizzera dei patriziati
	smartconext Group AG	smartconext Group AG	smartconext Group AG
FDDM	Stiftung für die nachhaltige Entwicklung der Bergregionen	Fondation pour le développement durable des régions de montagne	Fondazione per lo sviluppo sostenibile delle regioni montane
FP	Stiftung Landschaftsschutz Schweiz	Fondation suisse pour la protection du paysage	Fondazione svizzera per la protezione del paesaggio
	Swiss Coach	Swiss Coach	Swiss Coach
	Tessin Tourismus	Tessin Tourisme	Ticino Turismo
TCS	Touring Club Schweiz	Touring Club Suisse	Touring Club Svizzera
	Umwelt Graubünden	Environnement Grisons	Ambiente Grigioni
FER	Verband der Westschweizer Unternehmen	Fédération des Entreprises Romandes	Federazione delle Imprese della Svizzera Romanda
SPAF	Verband Schweizerischer Sportartikel-Lieferanten	Association suisse des fournisseurs d'articles de sport	Associazione svizzera dei fornitori di articoli sportivi



	Verein „Vaud Générations Champions“	Association Vaud Générations Champions	Associazione Vaud Générations Champions
ATE	Verkehrsclub Schweiz	Association Transports et Environnement	Club del traffico svizzero
WWF Suisse	World Wide Fund for Nature Schweiz	Fonds mondial pour la nature Suisse	World Wide Fund for Nature Svizzera
	Zürich Tourismus	Zurich Tourisme	Zurigo Turismo